

La Penne

magazine

BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

JUILLET/AOÛT 2011 • GRATUIT



DOSSIER

Budget primitif 2011



La Ville honore Armand Suzzi

Le 30 avril dernier, à l'occasion de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation, la Maison des Associations a officiellement pris le nom d'une personnalité pennoise disparue il y a dix ans : Armand Suzzi, engagé au sein des Brigades Internationales, résistant et déporté, fut aussi adjoint au Maire entre 1971 et 1989. Il fut le fondateur du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, présida l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles, la Mutuelle Familiale de La Penne, et le Comité Pennois de l'Association Républicaine des Anciens Combattants.



Prévention canicule

En cette période de fortes chaleurs, les personnes âgées seules ou isolées, et confrontées à une situation d'urgence peuvent contacter le Centre Communal d'Action Sociale, en Mairie. Concernant les personnes bénéficiant des services des aides ménagères, ces dernières transmettront aux services de la Ville les renseignements utiles pour leur fournir une aide supplémentaire en cas de besoin. En outre, quiconque ayant connaissance d'une ou plusieurs personnes âgées, isolées, soumises à des problèmes de santé, peut se rendre en Mairie et communiquer aux agents du CCAS leurs noms et coordonnées. Par ailleurs, le ministère de la Santé, pendant l'été, donne des informations et des conseils pour se protéger de la chaleur.

Composer le **0 800 06 66 66 (appel gratuit)**, du lundi au samedi de 8h à 20h, du 1^{er} juin au 31 août, ou consulter le site www.sante.gouv.fr/canicule.

Accès aux massifs forestiers

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, l'accès aux massifs forestiers du département est réglementé par arrêté préfectoral. En fonction des conditions météo, il est parfois restreint ou fermé. Afin de connaître quotidiennement la réglementation régissant chaque massif du département, le serveur vocal **0 811 20 13 13** est actualisé chaque jour, au plus tard à 18h pour le lendemain. Le public peut également consulter l'application "Envies de balade" sur Smartphone (téléchargement gratuit sur App Store et Android Market).

Transports régionaux

A partir du 1^{er} septembre 2011, le Conseil Régional PACA met en place la carte "**Zou ! études !**", à l'attention des lycéens, étudiants, collégiens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle âgés de moins de 26 ans, domiciliés et scolarisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour le public concerné, qui doit s'acquitter de cette carte pour un montant de 15 € par an, la Région prendra désormais en charge les déplacements domicile-étude, sur l'ensemble des transports dont le Conseil régional a la charge (Trains Express Régionaux, Lignes Express Régionales, Chemins de Fer de Provence). Pour les autres trajets, la carte "**Zou !**" permet de bénéficier de 50% de réduction. Concernant les jeunes âgés de moins de 26 ans qui ne font pas d'études, ils peuvent également bénéficier de prix attractifs grâce à la carte "**Zou ! 50-75**". Plus d'informations à l'adresse suivante :

<http://www.regionpaca.fr/transport>.

Recensement Militaire :

En vue de leur recensement militaire, les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1995, et âgés de 16 ans révolus, sont priés de se présenter en Mairie, jusqu'au 30 septembre 2011, munis de leur carte d'identité en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La Commune reçoit un défibrillateur

Le 25 juin dernier, La Penne sur Huveaune était ville départ du "Tour Paca à Vélo", initiative destinée à promouvoir la santé par la pratique de ce sport. Organisée dans le cadre de l'opération "Ma santé, j'y tiens !", cette manifestation sportive bénéficiait pour la troisième année consécutive, du soutien de la Mutualité Française PACA qui, à l'occasion du départ de la course, a officiellement remis à la Commune un défibrillateur, désormais installé à la salle de la Colombe. En présence de Jean-Paul Benoit, président de la Mutualité Française PACA, et d'Alain Schiano, conseiller municipal, c'est l'adjointe au Maire, Carole Tatoni, qui a reçu ce défibrillateur des mains du président départemental Lionel De Cubber.



Sécurité

Durant la période des vacances scolaires d'été, l'opération "Tranquillité Vacances", est reconduite cette année encore, menée par la Police Nationale, en collaboration avec les agents de notre Police Municipale. Les personnes intéressées peuvent se rendre ou contacter le poste de Police de La Penne (**04 91 87 74 81**), le service de la Police Municipale ou encore le commissariat d'Aubagne, afin de signaler leur adresse sur la commune, la durée de leur absence, ainsi que les coordonnées où ces personnes seront joignables durant cette période.

Cynophilie

Le docteur André Béranger, concitoyen pennois et vétérinaire à la retraite, s'est vu remettre une médaille d'or par la Société Centrale Canine, pour quarante années de service. Fondée par des éleveurs amateurs en 1881, la S.C.C. a créé en 1885 le Livre des Origines Françaises (LOF) qu'elle gère depuis sa création, et a pour missions l'amélioration et la diffusion des races canines, les séances de confirmations et des expositions de beauté, des épreuves de travail ou encore des concours d'utilisation. A noter, pour toutes celles et ceux qui sont passionnés, ou simplement curieux de découvrir les courses de lévriers, qu'André Béranger officie en tant que conseiller technique et commissaire principal sur le cynodrome de la Durance, à Oraison, dans les Alpes de Haute-Provence.



Le 22 avril dernier, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la réforme des collectivités territoriales, votée le 16 décembre 2010, le Préfet a présenté sa proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Lors du référendum organisé l'année dernière, le fruit de votre mobilisation a joué un rôle non négligeable dans ce qui constitue déjà pour l'heure, un résultat très probant, à savoir la reconnaissance par le représentant de l'Etat, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Pour autant, la perte éventuelle de la commune de Cuges-les-Pins, intégrée au sein de la Communauté Urbaine de Marseille du simple fait de l'absence de frontière commune avec les autres villes de l'Agglo, apporte un cruel bémol à cette reconnaissance, en totale opposition avec la volonté de la population cugeoise qui en juin 2010, a elle aussi massivement voté contre l'intégration dans la CUM.

Afin de mettre fin à cette discontinuité territoriale, et conserver Cuges-les-Pins au sein de notre intercommunalité, l'accueil de la commune du Plan d'Aups dans le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est une solution en faveur de laquelle cette commune a dernièrement délibéré, ainsi que l'Agglo.

Nous réaffirmons ainsi qu'une démarche de coopération entre toutes les intercommunalités du Département, constitue une alternative autrement plus profitable qu'une intégration forcée au sein d'un futur Grand Marseille englobant plus de 80 communes des Bouches-du-Rhône.

Car un tel scénario, celui de la constitution d'une Métropole, n'est pas à écarter : il a les faveurs d'une partie des édiles de la Droite marseillaise, désirant depuis plusieurs années déjà, voir le Préfet adopter un tel choix.

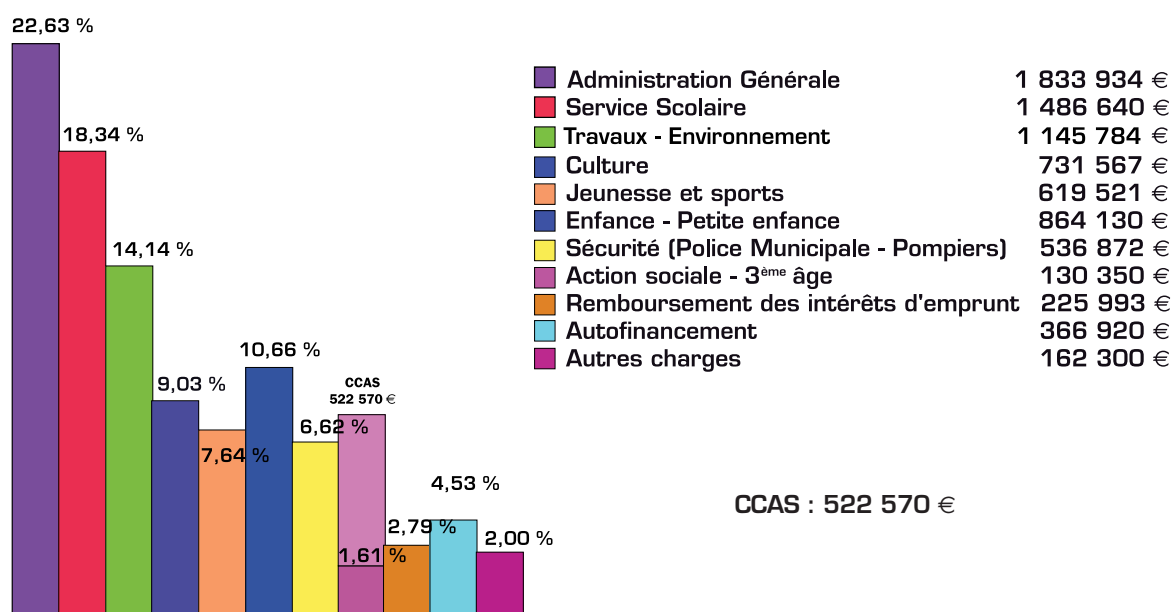
Ça n'est pas la position prise par la Penne, qui a délibéré le 31 mai dernier, contre le SDCI émis par le Préfet, à l'exemple des autres villes de l'Agglo. Si d'aventure, nous avions à mener une nouvelle bataille afin de faire respecter le principe d'autodétermination qui nous unit, nous saurions compter une nouvelle fois, j'en suis intimement convaincu, sur votre soutien et votre mobilisation.

**Votre Maire,
Pierre Mingaud.**

BUDGET PRIM

Il n'est malheureusement pas vain de rappeler que parvenir à équilibrer un budget est un exercice qui, chaque 2011 n'échappe pas à la règle, bien au contraire. Nous subissons certes, depuis deux ans, une crise financière mondiale, les milliers de suppressions d'emplois qu'elle génère, ne sauraient toutefois occulter les effets tout aussi affective depuis le 1^{er} janvier 2010, le gel des dotations d'Etat en direction des collectivités locales, l'instauration d'une difficulté croissante d'élaborer un budget garant du maintien de la qualité de nos services, tout en contenant la

Dépenses de fonctionnement



Pour l'exercice 2011, le budget communal s'équilibre en recettes et dépenses, à hauteur de 8 104 011 € en section de fonctionnement, et 3 042 387 € en section d'investissement.

Un budget qui prend naturellement en compte les difficultés croissantes subies par de nombreux ménages, ce qui s'est notamment traduit par la décision de ne pas augmenter, pour la troisième année consécutive, les taux de la fiscalité locale. Concernant le produit des services, une vigilance a été mise sur la progression de l'ensemble des tarifs, dans la mesure où leur revalorisation a été calquée cette année sur le taux de l'inflation, soit 1,8%.

Un budget qui parallèlement, consacre près d'un quart de ses dépenses de fonctionnement au secteur scolaire, qui constitue le plus gros poste de dépenses après l'administration générale. Ce sont en effet près de 1 500 000 Euros qui sont consacrés à l'Ecole et la restauration scolaire, représentant 2300 Euros par enfant scolarisé : personnel affecté aux écoles et à la cuisine centrale, classes de découverte, fournitures scolaires et matériel pédagogique, interclasse, garderie du matin, étude du soir... sans compter l'entretien des bâtiments scolaires et le parc informatique, englobés dans la section d'investissement.

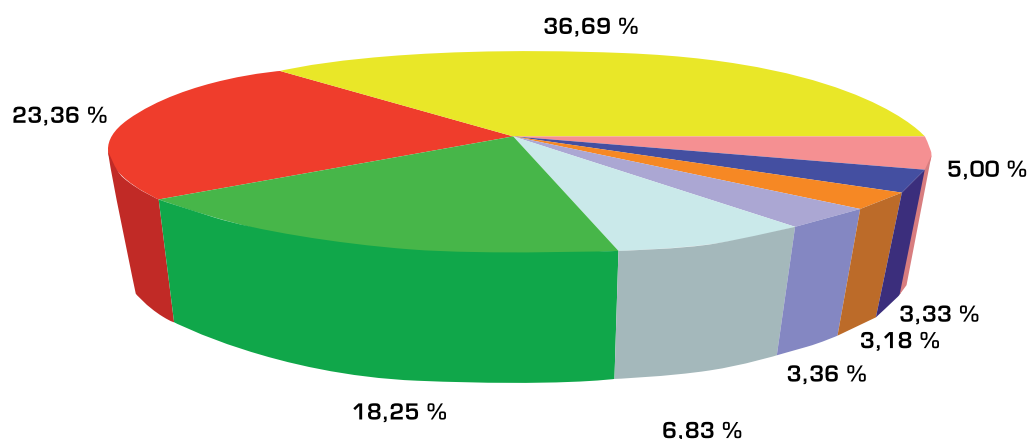
Il faut par ailleurs garder à l'esprit que près du quart de nos recettes de fonctionnement est garanti par la fiscalité reversée par la Communauté d'Agglomération, qui maintient cette année le niveau de ses dotations en direction de notre commune, soient près de 1 900 000 Euros. De plus, l'Agglo est une des rares intercommunalités à distribuer une dotation de solidarité communautaire, en plus de l'attribution de compensation. Toutefois, la suppression de la Taxe Professionnelle a engendré pour la Communauté d'Agglomération, une perte sèche de plus de 1 800 000 Euros, ce qui illustre premièrement, le non respect des engagements pris par l'Etat, de compenser à l'Euro près la suppression de la TP. Plus grave encore, la loi de finances 2011 prévoit la possibilité pour les EPCI (*), de réduire leurs attributions de compensation en direction des communes : scénario qui ne se concrétise pas en Pays d'Aubagne et de l'Etoile, mais qui constitue bel et bien, de la part de l'Etat, un aveu et une anticipation des difficultés financières à venir pour les intercommunalités.

Chaque année, les communes se trouvent dans l'incertitude la plus totale quant au niveau de progression des dotations d'Etat. La situation est inédite cette année, avec l'annonce du gel des dota-

année, s'avère extrêmement difficile.

et boursière, qui a engendré une crise économique sans précédent depuis près d'un siècle. Cette crise économique est aussi désastreuse de la politique gouvernementale actuelle. En effet, la suppression de la Taxe Professionnelle, effacement d'un prélèvement sur les recettes des communes et des collectivités à compter de 2012, concourent à la pression fiscale sur les ménages.

Recettes de fonctionnement



Contributions directes	2 972 974 €
Fiscalité reversée (Agglo)	1 892 717 €
Dotations d'Etat	1 479 036 €
Produits des services	553 480 €
Participations et subventions	272 600 €
Recettes diverses	258 050 €
Taxes	269 751 €
Excédent exercice 2010	405 403 €

tions pour les trois années à venir. Pour notre commune, cette annonce se traduit par une baisse de ces dotations, à hauteur de 6000 Euros, alors que la Commune aurait perçu au contraire, 23 000 Euros supplémentaires, si les dotations s'étaient hissées au niveau de l'inflation.

Une situation aggravée par la création, à compter de 2012, et à destination des communes et des EPCI à fiscalité propre, d'un Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les recettes des communes et des communautés (0,5 % en 2012, 1 % en 2013, 1,5 % en 2014, et 2 % en 2015). On ne sait pas encore quel type de recettes sera concerné par ce prélèvement. A minima, il s'appliquera sur l'ensemble de nos contributions directes, soit à terme, pour notre budget, un manque à gagner supérieur à 60 000 euros par an...

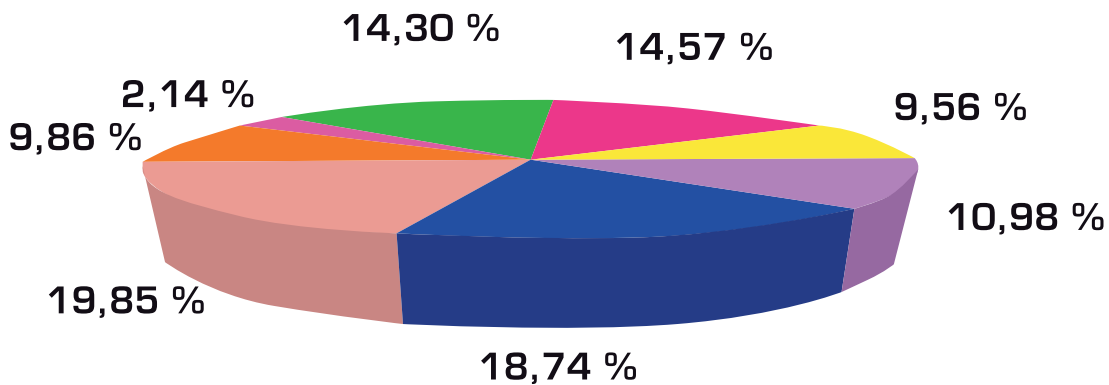
Une inquiétude que nous pouvons également transposer sur notre politique d'investissement. Cette année, la Commune investira plus de 3 millions d'Euros, consacrés notamment au programme annuel de voirie, à la modernisation du réseau d'éclairage public, l'aménagement d'une aire multisports aux Arcades, ou encore









l'acquisition de la Bastide du Bocage en vue de la réalisation d'un programme de 12 logements locatifs sociaux. Mais cette politique d'investissement ne saurait se réaliser sans la participation du Conseil Général, qui représente plus de 45% de nos recettes d'investissement, soient 1 360 000 Euros. Pourtant, la réforme des collectivités territoriales nous laisse dans le doute le plus absolu, dans le cas de l'émergence d'une métropole marseillaise, quant aux futures compétences du Conseil Général, et par là, quant au niveau de ses futures participations en direction des communes. Une vigilance est donc de mise, même si, cette année encore, la Commune revendique une politique d'investissement dynamique. Concernant la gestion de la dette, nous continuons cette année à réduire notre encours, dans la mesure où les sommes remboursées seront supérieures de plus de 25% aux sommes empruntées. Entre 2005 et 2011, la dette de la commune a été réduite de 27%, conséquence directe d'un recours limité à l'emprunt en 2005 et 2006 et de trois années - 2007, 2008 et 2009 - sans aucun recours à l'emprunt.

(*) Etablissement Public de Coopération Intercommunale








BUDGET PRIMITIF 2011

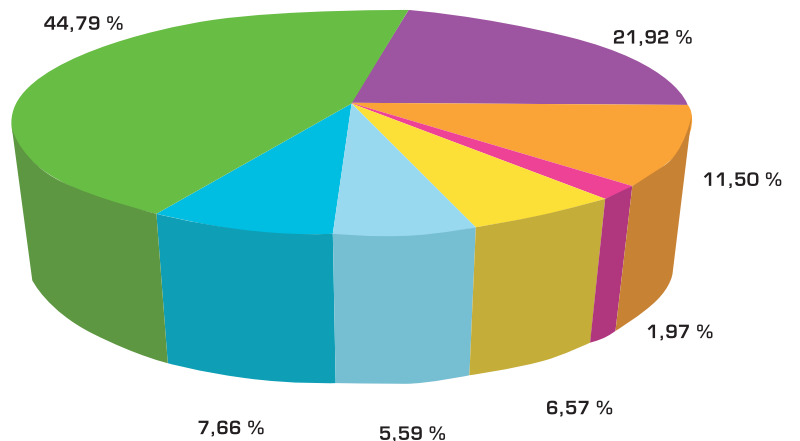
Dépenses d'investissement



	Report de déficit d'investissement	290 811 €
	Acquisition de matériel divers	299 940 €
	Remboursement de capital emprunté	443 350 €
	Travaux voirie et réseaux	604 005 €
	Acquisition de terrains	435 000 €
	Travaux bâtiments communaux	570 221 €
	Divers	64 985 €
	Environnement - Huveaune cadre de vie	334 075 €

Recettes d'investissement

	Autofinancement	666 920 €
	F.C.T.V.A.	200 000 €
	Subventions Conseil Général	1 362 567 €
	Divers	60 000 €
	Autres subventions	232 900 €
	Cession de patrimoine	170 000 €
	Emprunts	350 000 €





En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, votre Magazine ouvre ses colonnes à l'expression des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée communale.

LISTE D'OUVERTURE CITOYENNE DE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

Depuis plusieurs mois, c'est à une situation douloureuse, voire dramatique, que sont confrontés les salariés des sites industriels de Net Cacao et de Fralib. Plus de 360 familles sont touchées par cette liquidation industrielle, dont plusieurs dizaines originaires de notre Commune.

L'entreprise Net Cacao disposait d'un carnet de commandes de six mois, au moment de la mise en redressement judiciaire, survenue le 23 février dernier. Ne disposant pas de la trésorerie nécessaire pour acheter les fèves de cacao, et face à l'intransigeance des banques, elle ne pouvait honorer ses commandes.

La même logique destructrice des géants mondiaux de l'agroalimentaire menace les salariés de l'usine Fralib.

Le démontage de notre patrimoine industriel s'accomplit également avec la complicité du gouvernement actuel et de leurs responsables de la Droite locale, alors que ces usines sont économiquement rentables.

Avec plus d'acuité chaque jour, se pose la question de la nécessité dans notre pays, de légiférer sur ces pratiques. Une question qui devra impérativement se placer au cœur des débats de la prochaine échéance présidentielle.

La Majorité Municipale

LA LISTE DU VILLAGE

Quel électeur du maire peut se réjouir de son bilan ?

Dépassé par l'opposition dans l'animation et la présence terrain.

Embarrassé par les déboires judiciaires de l'agglomération sur des présomptions de marchés truqués.

Impuissant devant les dysfonctionnements de la déchèterie et du ramassage des ordures ménagères, abandon du tri sélectif.

Insulté par des tags, l'insécurité qui grandit.

Inexistant sur la circulation ?

Etc...

Le pire est à venir avec le pharaonique tramway qui engloutira les capacités financières de la commune comme en Grèce !

Quand va-t-il enfin s'occuper des Pennois ?

Nicole Roure, Pierre Brottier, Christophe Szabo.

www.listeduvillage.com

YVETTE JACCARD

D'un "mâle" à l'autre...

Via la politique "*la testostérone aiguë en plaques*" fait des ravages.

Si la parole libère une femme victime de harcèlement, le procès qu'elle osera intenter l'enchaînera à son CV pestilentiel qui se refermera sur elle.

La Haute Délinquance Relationnelle veille au grain.

L'AVFT : Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail les éloignera du "*mâle*" qui les ronge, bientôt terrassé.

La puissance d'exister passe aussi par **Le Chemin des Dames** de plus en plus fréquenté.

Sororalement.

Yvette Jaccard, simple citoyenne

(06 22 13 40 59)



NAISSANCES

BONO Olivia • 23/04/11
 REYBAUD Emma • 25/04/11
 TIJOUX Zoé • 28/04/11
 PERSOGLIA Paolo • 08/05/11
 BARTOLI Romane • 10/05/11
 SAEZ BERRIN Marylou • 10/05/11
 IMHOFF - BEAUMONT Maélys • 15/05/11
 GAMBIN Ambre • 22/05/11
 ARTAUD ROMAIN Jules • 23/05/11
 CHENESSEAU Charlie • 29/05/11
 DE SAINT JEAN Loane • 13/06/11
 TODISCO Mila • 28/06/11

MARIAGES

JUGE Audrey et ABIDI Kais • 04/05/11
 DAHMANI Sabrina et RAYNAL Guillaume
 07/05/11
 GUEYDON Cécile et BARONE Eric • 28/05/11
 LE PAGE Myriam et LARMANDE Yannick
 03/06/11
 SERICI Mireille et GHEMBAZA Moulay
 04/06/11
 SALADETI Marina et JONQUIERES Philippe
 04/06/11
 GARRIGUES Magali et DEBREILLY Brayon
 11/06/11
 MASSIA Brigitte et DURAND Pascal
 18/06/11
 HUGUES Claudine et TARGHETTA Bruno
 24/06/11
 MAHAMOUD Melissa et MITTICA Vincent
 25/06/11
 GARBO Christelle et GUILLAUME Nicolas
 25/06/11
 BONANSEA Céline et AZINCOT Frédéric
 02/07/11
 SASSO Magali et QUINOT Jean-Philippe
 02/07/11
 HUGUES Sonia et FIGUIERE Julien • 09/07/11

DÉCÈS

AGACCIO Henri • 18/04/11
 LAGUILLE née MOULIN Renée • 20/04/11
 BENEDETTO née PELLEAUTIER Georgette
 26/04/11
 LASSALAS née MARTELLI Simone • 26/04/11
 CALZI née TASSELLI Margharita • 02/05/11
 BRENGUIER née JULIEN Antonia • 11/05/11
 DAUCAN Pierre • 12/05/11
 AMOLETTI Fernand • 14/05/11
 BENEDETTI née JOURDAN Marinette
 22/05/11
 DAVID Gérard • 24/05/11
 FAUQUET Jean-Louis • 27/05/11
 FERNANDEZ Pascal • 31/05/11
 MERCIER née BERBE Janine • 06/06/11
 GIRAUD née GIRARD Claire • 07/06/11
 FOSSE Marcel • 09/06/11
 FLAVIER Alain • 16/06/11
 GIRAUD Mireille • 17/06/11
 VIAL née DORIOL Yvonne • 21/06/11
 GOYA née SAUDEGNE Renée • 24/06/11
 ANDREANI René • 06/07/11

Présentation
de la saison culturelle
2011/2012
mardi 13 septembre
à 18h32
Espace de l'Huveaune



Directeur de la publication : Pierre Mingaud
Rédaction, Crédit photos :
Gilles Fournier des Corats
communication@mairie-lapennesurhuveaune.fr
Maquette : Plume Graphique
Compogravure : ADEOCOM
Imprimerie : Imprimerie du Levant
Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires
La Penne sur Huveaune Magazine - Hôtel de Ville,
14, Boulevard de la Gare
13713 La Penne-sur-Huveaune Cedex
Tél. : 04 91 88 44 00
www.mairie-lapennesurhuveaune.fr